



PROJET PEDAGOGIQUE et ARTISTIQUE d'ETABLISSEMENT

Académie des Arts de Woluwe-Saint-Pierre
 Avenue Charles Thielemans 28-30 – 1150 Bruxelles
 02/773 06 44 (45)
academie.arts@woluwe1150.be
www.academiedesartswsp.com

L'Académie des Arts de Woluwe-Saint-Pierre existe depuis 1959 et jouit d'une bonne image (école dynamique). Elle ne dispose pas de bâtiments propres et dispense ses cours également dans les écoles primaires communales, saisissant l'importance du rôle qu'elle pouvait y jouer en contribuant à l'éducation artistique d'un public demandeur.

L'école est reconnue pour le sérieux de son enseignement, qui se concrétise par l'accession de certains élèves aux études supérieures artistiques, mais également pour la place qu'elle s'est forgée dans la vie culturelle communale à travers des expositions, parcours d'artistes, échanges, stages, portes ouvertes etc. . .

Conformément au décret du 02 juin 1998 :

- A l'article 1^{er} point 8° : « le projet pédagogique et artistique : *le document définissant les visées pédagogiques et les choix méthodologiques permettant à un pouvoir organisateur de mettre en place son projet éducatif, en cohérence avec le projet pédagogique de l'organe de représentation auquel adhère ce pouvoir organisateur* ».

- L'insertion de la section 1^{ère}bis : « *Du projet pédagogique et artistique d'établissement* » et son article 3bis : « *Le projet pédagogique et artistique d'établissement définit l'ensemble des choix pédagogiques et artistiques, et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement entend mettre en œuvre pour réaliser les projets éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur visés à l'article 1^{er}, 7° et 8°.* »

Le projet pédagogique et artistique d'établissement est élaboré en tenant compte, notamment :

1° des élèves inscrits dans l'établissement, de leurs caractéristiques tant culturelles que sociales, de leurs besoins et de leurs ressources dans les processus d'acquisition des compétences et connaissances;

2° des aspirations des élèves en matière de formation artistique, de projet de vie professionnelle et de poursuite des études;

3° de l'environnement social, culturel et économique de l'établissement;

4° de l'environnement naturel, du quartier, de la ville, ou du village dans lesquels l'établissement est implanté. Le projet pédagogique et artistique d'établissement est un outil pour atteindre les objectifs du décret ainsi que les compétences requises. En outre, il établit la manière selon laquelle est favorisée la communication entre les élèves, les personnes investies de l'autorité parentale ou qui assument la garde en droit ou en fait du mineur, et les membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation.

Article 3ter. - Tout établissement dispose d'un projet pédagogique et artistique d'établissement. Celui-ci est adapté au moins tous les cinq ans.

Article 3quater. - Le projet pédagogique et artistique d'établissement et ses modifications ultérieures sont soumis pour approbation au pouvoir organisateur, après avis de l'assemblée générale du Conseil des études et des organes de concertation locale.

Article 3quinquies. - Le pouvoir organisateur transmet le projet pédagogique et artistique d'établissement à l'administration dans le mois qui suit son approbation. Toute modification est également transmise dans les mêmes conditions. Le projet pédagogique et artistique d'établissement est fourni sur demande.

En totale adéquation avec les projets éducatif et pédagogique de la Commune de Woluwe-Saint-Pierre, le projet pédagogique et artistique de l'Académie des Arts de Woluwe-Saint-Pierre vise à poursuivre les objectifs généraux suivants :

- mettre l'accent sur le sens d'enseigner l'art et les enjeux de l'Art dans la construction de l'être humain,
- promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne en donnant à chaque élève le maximum de chances d'aboutir à un épanouissement de ses capacités et de ses facultés,
- amener les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre et à devenir des citoyens responsables et autonomes,
- donner aux élèves le goût de la découverte et des vraies valeurs,
- procurer aux élèves le plaisir du geste et former leur regard,
- promouvoir une culture artistique,
- permettre aux élèves de partager leur passion pour l'art,
- offrir un enseignement préparant les élèves à rencontrer les exigences requises pour accéder à l'enseignement artistique de niveau supérieur,
- transmettre et créer

Pour atteindre ses objectifs l'académie utilise les outils de communications suivants :

- Communication interne : toute décision importante fait l'objet d'une concertation avec l'équipe éducative. L'Assemblée Générale du conseil des études et les conseils de classes et d'admission peuvent être réunis à tout moment si un motif impérieux, ou une demande particulière le justifie. La direction veille particulièrement à établir une bonne

communication avec l'équipe pédagogique et encourage vivement les professeurs à suivre les formations continuées.

- Communication externe : Les rencontres parents - professeurs sont encouragées, le secrétariat fait suivre les informations par mail, téléphone. Le site de l'académie favorise également la diffusion des informations auprès des élèves, des parents et de l'ensemble de l'équipe pédagogique.

Les élèves ont la possibilité de découvrir et de développer leur sens artistique en s'inscrivant dans les différents cours organisés par l'Académie :

1) Cours artistiques de base :

- Recherches graphiques et picturales pour la spécialité Peinture,
- Recherches graphiques et picturales pour la spécialité Dessin,
- Création Textile,
- Métiers d'art pour la spécialité Joaillerie-Bijouterie,
- Formation Pluridisciplinaire,
- Volumes pour la spécialité Sculpture,
- Image imprimée pour la spécialité Photographie (argentique et numérique),

Le cours artistique de base de Formation Pluridisciplinaire est organisé en filière Préparatoire (enfants de 6 à 14 ans) et en filière de Formation (à partir de 15 ans et adultes).

Les autres cours artistiques de base sont organisés en filière de Qualification et de Transition.

2) Cours artistique complémentaire : Histoire de l'Art et Analyse Esthétique.

L'Académie des Arts de Woluwe-Saint-Pierre est un lieu démocratique, solidaire et ouvert à tous, l'équipe pédagogique se fixe comme premier objectif de donner à chacun, sans discrimination et dans la mesure des aptitudes propres à chaque élève, la possibilité d'acquérir de nouvelles connaissances, de se cultiver, de découvrir et d'étudier une ou plusieurs disciplines artistiques.

L'idée que se fait l'élève en commençant ses études à l'Académie n'est pas toujours bien définie. Le rôle du professeur est de l'aider à voir plus clair et de le conduire au-delà de sa motivation de départ. Il construit « avec » l'élève son accès au savoir, le responsabilise dans son apprentissage, le conduit sur les chemins de l'autonomie, lui permet de penser et de donner un sens à sa réflexion plastique, sollicite son avis, éveille et surtout stimule son esprit critique et son potentiel créatif...

Pour atteindre efficacement ses objectifs, le professeur sera à l'écoute des besoins de l'élève et de ses processus d'acquisition. Conscient de la façon dont il enseigne, il modifiera si nécessaire son approche pédagogique en s'évaluant et en s'adaptant à la personnalité de l'élève: il ne peut en aucun cas se satisfaire d'utiliser des formules toutes faites ou de reproduire des gestes stéréotypés. Ce sont donc les programmes et les méthodes qui seront continuellement adaptés afin de permettre à chaque « apprenant » de se construire et d'évoluer harmonieusement.

L'un des objectifs essentiels de notre enseignement étant de permettre aux élèves d'acquérir une réelle autonomie artistique, nous insistons sur une pédagogie active où l'élève doit avoir la conscience de ce qu'il entreprend en devenant acteur de son apprentissage.

D'une part, le professeur créera les conditions propices au développement de cette autonomie en stimulant les activités (observation, recherche, structuration du savoir, incitation à agir, développement de l'esprit d'analyse ...), d'autre part, l'élève répondra à ces incitations par une démarche active, un investissement régulier et une volonté de participer à l'élaboration de ses savoirs.

La progression se fera étape par étape, objectif par objectif pour développer les compétences et garantir des résultats durables. Le travail sera entrepris dans le respect et l'acceptation de tous, sur le sens et les enjeux de l'Art dans la construction de l'élève en tant qu'être humain. Il visera à l'acquisition tant des savoir-faire que du savoir-être. L'enseignant veillera précieusement à développer la notion du plaisir de «faire» : c'est lui qui déclenche l'envie d'apprendre et de progresser par l'action et la découverte.

Notre académie se veut accueillante et chaleureuse. Chacun (élève, professeurs, parents, personnel administratif) doit s'y sentir reconnu et respecté. Nous nous engageons à promouvoir :

- le respect de soi et de l'autre : écoute, sens du dialogue, tolérance, accueil des différences, politesse, savoir-vivre,
- une relation de confiance entre professeurs et élèves : l'élève doit pouvoir trouver à côté de son professeur une personne de référence, un conseiller,
- une qualité de relation pédagogique, puissant facteur de motivation : une présence encourageante, amicale, positive,
- la valorisation et l'épanouissement des capacités de communication,
- la valorisation du goût de l'effort, du dépassement de soi et la satisfaction du travail accompli,
- le respect de l'environnement : ordre, propreté, respect du matériel et des locaux.

Les élèves du cours artistique de base de Formation Pluridisciplinaire en filière Préparatoire n'ont pas de séance d'évaluation. Il est primordial de communiquer avec l'élève et ses parents et de faire un bilan régulier de son apprentissage. Une exposition des travaux est organisée en fin d'année lors de nos « Portes ouvertes ».

Le Conseil des Etudes de l'Académie des Arts de Woluwe-Saint-Pierre suit un système d'évaluation formative et certificative, permettant un suivi progressif des élèves, conformément au décret du 2 juin 1998 (art.16).

Nous insistons pour que l'évaluation soit un moment privilégié de dialogue entre les différents acteurs : élèves, professeurs, direction et jury externe s'il y a lieu.

L'évaluation est un moment privilégié. Elle porte sur les compétences, les savoirs et les savoir-faire.

L'évaluation formative aura pour objectif d'améliorer, de corriger ou de réajuster le cheminement de l'élève en développant petit à petit ses capacités d'auto-évaluation. En milieu

d'année scolaire, en général en janvier et février, l'évaluation permettra d'établir un bilan ponctuel et concret des acquis de l'élève qui donnera lieu à un échange. Il est évident que le principe de cette forme d'évaluation aura pour objectif de situer l'élève par rapport à la matière. L'évaluation certificative attribue à l'élève une autorisation de passage de classe ou d'accès à une nouvelle filière, et, en fin de filière de Transition à un diplôme reconnu par tous les établissements de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit.

Chaque année, nous organisons à la maison communale, une exposition d'une semaine des travaux des élèves autour d'un thème commun, thème présenté en début d'année scolaire par les professeurs lors d'une conférence.

La remise des diplômes donne l'occasion aux lauréats d'exposer leurs travaux durant quelques jours.

En fin d'année scolaire, un week-end « Portes Ouvertes » permet à tous les élèves, enfants et adultes, d'exposer au sein de l'Académie.

L'Académie des Arts de Woluwe-Saint-Pierre privilégie également le plus possible la collaboration avec les académies (de musique ou d'arts plastiques) d'autres communes. Des conférences, des workshops, des happenings, sont organisés régulièrement par les professeurs eux-mêmes ou des invités. Grâce à tous ces projets ouverts à un très large public, elle participe activement à la vie culturelle locale.

La réalisation de ce projet pédagogique et artistique se fera par la mise en place des actions concrètes suivantes :

- favoriser une pédagogie différenciée,
- assurer une pédagogie cohérente de continuité,
- proposer, dans la filière de Formation, une période de stage de 4 semaines durant laquelle l'élève change d'atelier en remplacement ou en complément du cours,
- élaborer un processus d'auto-apprentissage et d'auto-évaluation,
- valoriser l'effort fourni, le progrès réalisé,
- encourager une pédagogie qui lance des défis (moments de dépassement),
- stimuler la collaboration entre différents ateliers,
- proposer un thème commun,
- susciter la transmission du savoir-faire en regroupant les élèves de différents niveaux,
- mettre sur pied des projets de classe où chacun agit suivant ses compétences,
- organiser et multiplier des mises en situations concrètes : expositions, conférences, collaborations avec d'autres domaines ou d'autres académies, visites de musées, participation à des congrès, sorties de classe...
- s'inscrire dans la vie sociale, au cœur de la réalité.

Le projet pédagogique et artistique de l'Académie des Arts de Woluwe-Saint-Pierre est l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que son équipe éducative entend mettre en œuvre pour réaliser les projets éducatif et pédagogique de la commune de Woluwe-Saint-Pierre.

En guise de rappel, l'article 3quater du décret du 2 juin 1998 précise que « le projet pédagogique et artistique d'établissement et ses modifications ultérieures sont soumis pour approbation au pouvoir organisateur, après avis de l'assemblée générale du Conseil des études et des organes de concertation locale. »